

Lettre de mission du référent « intégrité scientifique »

En vertu des dispositions de l'article D. 211-3 du code de la recherche, le référent « intégrité scientifique » est chargé :

- de participer à la mise en œuvre des actions mentionnées à l'article D. 211-2 du code de la recherche ;
- d'instruire les signalements relatifs aux éventuels manquements aux exigences de l'intégrité scientifique dont il est saisi ;
- de signaler à la gouvernance de l'établissement les dispositifs ou pratiques internes qui n'offriraient pas les garanties suffisantes en termes d'intégrité scientifique.

La désignation d'un référent « intégrité scientifique » permet dès lors de renforcer le lien de confiance entre la recherche et la société.

Par arrêté en date du 13 octobre 2025, j'ai donc décidé de vous désigner référent « intégrité scientifique » de l'université Marie et Louis Pasteur.

En cette qualité, je vous confie les missions suivantes :

- 1) contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques de respect des exigences de l'intégrité scientifique au sein de l'établissement, notamment en apportant assistance et conseil à la gouvernance ;
- 2) organiser les dispositifs de prévention et de détection des manquements aux exigences de l'intégrité scientifique ;
- 3) coordonner les actions de sensibilisation, de promotion et de formation à l'intégrité scientifique ;
- 4) proposer écoute et conseil aux membres de la communauté universitaire sur les sujets liés au respect de l'intégrité scientifique ;
- 5) traiter les signalements relatifs aux éventuels manquements aux exigences de l'intégrité scientifique dans le cadre d'une instruction confidentielle et objective puis formuler des préconisations pour permettre à la gouvernance de décider des suites à donner ;
- 6) représenter l'établissement sur les sujets mentionnés au sein de la présente lettre de mission ;
- 7) Promouvoir une culture de responsabilité et de transparence, essentielle à la qualité et à la réputation de l'établissement.

Pour mener à bien ces missions, vous pourrez bénéficier des formations nécessaires, ainsi que des moyens de communication internes et externes de l'université. Vous pourrez également vous appuyer sur le personnel des composantes et services de l'établissement afin de relayer votre action auprès de la communauté universitaire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de l'université Marie et Louis Pasteur,
Hugues DAUSSY



Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 81 66 66 66 – www.univ-fcomte.fr